

TITRES DÉJEUNER UPLOOP : DES FRAIS NEGOCIÉS

Quels sont les tarifs dont vous pouvez bénéficier en tant qu'adhérent à un groupement professionnel de la boulangerie ?



■ Carte déjeuner Upcoop (réseau privatif)

Tarif public 2025 4,42 % de la valeur du titre + 0,06 € par transaction
Tarif CNBPF 2025 3,78 % de la valeur du titre + 0,04 € par transaction
 Soit une remise de 14,7 % pour une transaction de 7 €

■ Carte déjeuner Upcoop (réseau bancaire)

Tarif public 2025 3,95 % de la valeur du titre + 0,06 € par transaction
Tarif CNBPF 2025 3,78 % de la valeur du titre + 0,04 € par transaction
 Soit une remise de 9,7 % pour une transaction de 7 €

■ Chèque déjeuner Upcoop

Tarif public 2025 4,75 % de la valeur du titre
Tarif CNBPF 2025 4,30 % de la valeur du titre
 Soit une remise de 9,6 %



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES TARIFS ?

En tant qu'adhérent à un Groupement professionnel de la Boulangerie et affilié au réseau* **Upcoop**, il vous suffit d'envoyer à l'adresse mail reseau.repas@up.coop les documents suivants :

- La raison sociale, l'adresse et le SIRET de votre établissement
- La justification de votre adhésion à un Groupement professionnel départemental de la Boulangerie affilié à la CNBPF pour l'année 2025

Après réception de ces éléments, le service client **Upcoop** vous confirmera la bonne prise en compte de votre demande. Il faudra compter un délai de 15 jours pour la prise en compte et l'application effective de ces tarifs préférentiels par **Upcoop** qui seront valables jusqu'au 31 décembre 2025.

***Si vous n'êtes pas affilié au réseau Upcoop, rendez-vous sur www.moncommerce.up.coop et pour plus d'informations contactez Upcoop : reseau.repas@up.coop**